ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

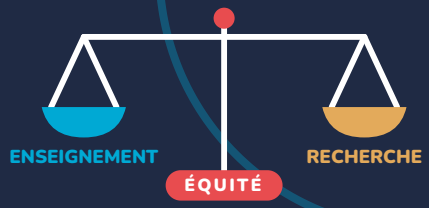
Comité social d'administration ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Vote du 3 au 10 décembre 2026

NOTRE FIL CONDUCTEUR

L'ÉQUITÉ.

Le Collectif 384, pour un ESR juste et équitable envers tous ses personnels, et entre enseignement et recherche.



Chères et chers collègues,

Aux dernières élections professionnelles nationales, moins de 20 % d'entre nous ont voté. Les règles qui fixent nos statuts, nos grilles et nos primes ont donc été discutées par des représentants élus par une minorité.

C'est au CSA ministériel que se jouent ces règles. Pour la première fois, vous pouvez y envoyer le **Collectif 384** : un collectif né du terrain, devenu syndicat, où les adhérents décident ensemble.

< 20 %

de votants aux dernières élections professionnelles nationales.

Votre voix compte.

Qui sommes-nous ?

Né d'une injustice

Les décideurs de l'ESR ont creusé l'écart entre les primes des enseignants-chercheurs et celles des Enseignants du Supérieur (ES), puis ont exclu les ES du RIPEC. Le 12 octobre 2020, les syndicats majoritaires ont signé le protocole d'accord de la LPR, qui a ouvert la voie au RIPEC… sans les ES. Des collègues de terrain ont alors décidé de se défendre par eux-mêmes : le Collectif 384 est né, puis il est devenu syndicat.

Un fonctionnement vraiment collectif

Nos adhérents participent à chaque décision importante depuis le début, par des sondages réguliers. Notre programme 2026 et nos listes ont été soumis à leur vote.

Une voix déjà active au national

Le Collectif 384 siège au CNESER, y compris en commission permanente, où il est la seule organisation représentée par un Enseignant du Supérieur. Il porte nos demandes au ministère et au Parlement, avec des chiffres et des cas concrets.

Sortir les ES des limbes

Gérés par l'Éducation nationale pour des missions qui relèvent du supérieur, les ES sont coincés entre deux ministères. Les travaux des professeurs Grima et Brunel qualifient ce limbo d'« unique au monde » pour des fonctionnaires d'État. Parce que les ES vivent l'iniquité au quotidien, nous savons que l'équité est une nécessité pour tous les personnels.

Ce que nous porterons au CSA ministériel

Pour tous les personnels

- Revalorisation du point d'indice au niveau de l'inflation.
- Égalité de traitement dans l'attribution des primes, à missions comparables, et transparence des critères.
- Priorité au recrutement de titulaires sur les postes pérennes.
- Prévention réelle des risques psychosociaux et du burn-out.
- Briser l'omerta sur le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles : des cellules d'écoute indépendantes des présidences, une protection réelle des victimes face à leur hiérarchie, en particulier des doctorantes et doctorants face à leur encadrement, et des sanctions effectives : ceux qui s'en rendent coupables devront en répondre, devant les instances disciplinaires comme devant la justice. **Nos élus agiront, sans détourner le regard.**
- Un rééquilibrage entre enseignement et recherche.

BIATSS

- Revalorisation prioritaire des grilles de catégorie C
- Transparence totale des primes, reliquats compris
- Progression d'échelon maintenue en congé longue durée
- Heures supplémentaires reconnues et payées
- Généralisation du compte épargne-temps

Enseignants-chercheurs

- RIPEC équitable et transparent, sans arbitraire local
- Investissement pédagogique et administratif reconnu pour l'avancement
- Critères de promotion PU tenant compte de la charge d'enseignement réelle
- Suppression des chaires de professeur junior
- Moyens et temps protégé pour la recherche

Contractuels

- Titularisation sur les fonctions pérennes, CDI conformément à la loi de 2005
- Grilles nationales indexées sur la qualification et l'ancienneté
- Fin des 496 h : alignement sur les 384 h des titulaires
- Accès aux mêmes primes, formations et droits que les titulaires
- Rémunération des postdoctorants indépendante des budgets de projets

Enseignants du Supérieur

- Création d'un statut d'Enseignant du Supérieur au sein du MESR
- Intégration au RIPEC (C1, C2, C3)
- Rétablissement des viviers ES pour la hors classe et la classe exceptionnelle
- Quotas MCF réservés aux ES docteurs, décharges pour la recherche ou l'HDR
- Missions locales et nationales reconnues, décharges doublées pour les instances

1 549 €/mois Exemple d'iniquité documenté : des collègues contractuels en CDI à 384 h rémunérés **1 549 € par mois après 32 ans d'expérience**.

TRANSMETTRE LE SAVOIR

L'enseignement vaut la recherche

Former les étudiants est une mission aussi essentielle que produire de la connaissance. Pourtant, l'ESR fait passer la recherche bien avant l'enseignement : carrières, primes et moyens récompensent d'abord la recherche, pendant que les amphis débordent et que les conditions d'études se dégradent. Les récentes mobilisations étudiantes en sont le signe concret. Mettre l'enseignement au second plan est une grave erreur pour notre pays : c'est l'avenir de sa jeunesse qui est en jeu.

La réussite des étudiants doit redevenir la priorité : leurs conditions d'études dépendent directement des moyens et de la reconnaissance donnés à celles et ceux qui les forment et les accompagnent.



Nos valeurs, notre méthode

Équité
Mêmes droits, mêmes reconnaissances, pour des missions comparables.

Respect
Chaque personnel compte et est apprécié, quelle que soit sa catégorie.

Vérité
Nous nommons clairement les injustices et les abus répréhensibles, quand d'autres se taisent ou s'en accommodent.

Nous ne pratiquons ni l'opposition systématique ni l'approbation docile. Nous arrivons avec des arguments précis, des chiffres et des cas concrets, et nous rendons compte à nos adhérents.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Votez et faites voter Collectif 384

Donnez sa chance, pour la première fois, à un collectif de collègues devenu syndicat, où chaque adhérent est associé régulièrement aux décisions.

Le Collectif 384, pour un ESR juste et équitable envers tous ses personnels, et entre enseignement et recherche.

Envie de nous rejoindre ? Adhésion en ligne : **helloasso.com/associations/collectif-384/adhesions/adhesion-2026-2027**

Contact : president@collectif384.fr